



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction Générale  
**Madame Bety Waknine**  
Directrice Générale

Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry Wauters**  
Directeur

Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : (corr. DPC : P-Y. Lamy) PYL - 2043-0094/01/2019-352PR

Réf. NOVA : (corr. DU : G.Vandebrouck) 04/PFU/1721955

Réf. CRMS : AA/BDG/BXL21531\_663\_Cigogne\_1\_RempartMoines\_19

Bruxelles, le 12 novembre 2020

Annexe : /

*Envoi numérique (voir destinataires en fin d'avis) en raison de l'épidémie de Covid-19  
une copie papier suivra ultérieurement*

**Objet : BRUXELLES. Rue de la Cigogne, 1 / rue du Rempart des Moines, 19-21.**

Demande de permis unique portant sur la modification de la couleur des façades avant et latérale de blanc à vert, la suppression des éléments techniques et l'installation d'un nouveau conduit d'évacuation en façade latérale (dossier de régularisation).

**Avis conforme de la CRMS**

Madame la Directrice Générale,  
Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 16/10/2020, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 28/10/2020.

**ÉTENDUE DE LA PROTECTION**



L'Arrêté Royal du 7 décembre 1984 classe comme monument la porte Saint-Roch, sise rue de la Cigogne, et comme site l'ensemble formé par ladite porte et la totalité de la rue jusqu' aux alignements.

J. Carabain, Portail d'entrée de la rue de la Cigogne, 1895

## CONTEXTE ET DEMANDE

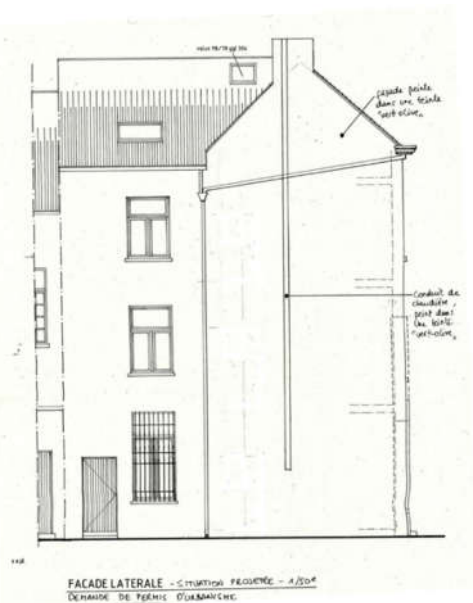
Cette maison, qui jouxte la porte Saint-Roch, affiche une élévation néoclassique de trois niveaux sur quatre travées, sous une bâtière percée de deux lucarnes. Le rez-de-chaussée s'ouvre d'une devanture délimitant deux travées, d'une belle porte sous corniche et d'une fenêtre latérale.

En 2001, le bien en question a fait l'objet d'un permis d'urbanisme communal délivré le 19/11/2001, ayant pour objet la rénovation de la maison et l'aménagement d'un commerce (réf. NOVA communale R3/2001 et réf. régionale 04/AFD/136251).

Actuellement, il est demandé de régulariser des travaux réalisés en infraction (procès-verbal dressé en date du 11/12/2017 – réf. NOVA 04/INFS/659952), qui consistent en la mise en peinture des façades avant et latérale dans une couleur vert-olive. L'intervention suivante est également projetée dans la présente demande : réalisation d'un conduit d'évacuation commun pour récolter les évacuations des chaudières individuelles le long de la façade dans la rue de la Cigogne, en lieu et place de plusieurs conduits individuels.



La porte Saint-Roch et la maison qui lui est accolée © Google maps, 2009 et ©Irismonument – Urban.brussels, 2016 et 1978



Etat projeté (extr. du dossier de demande)

## AVIS

La CRMS émet un **avis conforme favorable sous les conditions** suivantes :

- elle n'approuve pas le choix de la couleur mise en œuvre, cette couleur vert-olive n'étant pas usuelle pour les bâtiments de cette époque, ni harmonieuse dans la vision générale de cette rue. La CRMS demande de prévoir une peinture compatible avec un fond déjà peint, de type siloxane (avec un effet très mat) ou siloxane/acrylique (avec un effet légèrement satiné) de tonalité claire (blanc cassé) comme le requiert la typologie néoclassique;
- elle s'oppose à l'installation d'éléments en façade latérale, surplombant le site classé, et demande de revoir le placement du/des conduit(s) d'évacuation afin de le(s) positionner à l'intérieur du bâtiment. Les conduits d'évacuation divers (ventilation, chaudières...) devraient être rassemblés dans des gaines intérieures et devraient déboucher en toiture, au niveau des cheminées ou sorties (tuiles à douille), afin que cela soit peu ou pas visible depuis l'espace public, en particulier celui de la rue de la Cigogne.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



Aurélie AUTENNE  
Secrétaire Secretaris



Christian FRISQUE  
Président Voorzitter

*Envoi numérique uniquement en raison de l'épidémie de Covid-19*

c.c. à BUP-DU : [gvandebrouck@urban.brussels](mailto:gvandebrouck@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels) ;  
BUP-DPC : [pylamy@urban.brussels](mailto:pylamy@urban.brussels) ; , [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels); [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ;  
BUP -SCRMS : [cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels)